

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°11 COMPOSITION DE LA COMMISSION COMPOSITION DE LA CCISM

L'assemblée générale,

Vu l'arrêté n° 337 du 30 juin 1880 établissant une Chambre de commerce à Papeete; Vu l'arrêté n° 1257 CM du 4 septembre 2000 modifié portant organisation de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers ;

Vu la décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2018 ;

Vu la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mars 2022.

DECIDE:

ARTICLE 1 : Conformément aux dispositions de l'arrêté n°1257 CM susvisé, la Commission relative à la composition de la CCISM est composée comme suit :

- Président : Le Président du Tribunal mixte de commerce de Papeete, ou son représentant

Collège Commerce :

Titulaire: Monsieur Clet WONG

Suppléant : Monsieur Andy TANGUE

Collège Industrie:

 Titulaire: Monsieur Alain GISSAUD Suppléant : Monsieur Gibert CHUNE

Collège Services :

Titulaire: Monsieur Teiva BUCHIN

- Suppléant : Monsieur Eric MALMEZAC

Collège Métiers :

Titulaire: Monsieur Stéphane CHIN LOY

Suppléant : Mme Christine TEMARII

Article 2 : Le Président et le Directeur général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

Polynésie Français TAHITI

B.P. 118 Papeete

l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire





